

# Quais de Garonne : que peut-on faire ?

Pour la mairie, impossible d'aménager les quais. Une position que certains ne partagent pas



Les quais et les berges de Garonne appartiennent à Voies Navigables de France qui est chargé de les entretenir. (PHOTO LE RÉPUBLICAIN : W.P.)

Vendredi après-midi, les rayons de soleil se reflètent sur la Garonne. Quelques familles, des cyclistes, des promeneurs, viennent se balader le long du fleuve. Toutefois, s'ils restent quelques minutes, beaucoup ne s'attardent pas. Il est vrai qu'exceptées deux tables de pique-nique en pierre, dont une a été vandalisée en mars dernier, les aménagements sur les berges de la Garonne sont rares.

Une situation qui s'explique selon le maire de Langon, Charles Vérité, par la particularité du lieu. «L'ensemble des quais, y compris une partie de la route appartient à Voies Navigables de France (VNF) (1). Rien n'est à la commune, nous payons une location chaque année. Tout aménagement est soumis à l'autorisation de VNF», pointe le premier magistrat de la ville.

Seuls aménagements effectués, la promenade pavée le long de la route et l'espace délimitée par des murets en béton. Selon Charles Vérité, ce dernier espace ne peut pas accueillir d'aménagements importants. «L'espace sert à recevoir les cirques, les fêtes, où vont-ils aller?», argumente l' élu. La zone étendue au bas de des murets? «Dessous ce sont des

pierres. Que peut-on y faire? Et comment?», répond le maire. L' élu met fin à tous débats mettant en avant le caractère inondable de la zone. «On ne peut rien faire, c'est une zone inondable. On ne construit pas sur des zones qui sont en dessous du niveau de la mer!», justifie l' élu.

## «DES PROJETS PEUVENT ÊTRE ETUDIÉS»

Du côté de Voies Navigables de France (1), on confirme que ces berges appartiennent à l'État et sont gérées par l'organisme. Pour Jacques Rentière, le responsable de VNF pour l'Aquitaine, la situation n'est pas bloquée. «Il faut effectivement notre autorisation. Après cela dépend du type d'aménagement. Si c'est une promenade publique, nous le faisons gratuitement. A priori, il y a toujours un moyen de s'entendre en suivant les règlements.» Le responsable apporte toutefois une précision qui a son importance. «Ceci ne préjuge pas des problèmes d'inondations mais il y a des solutions».

Un avis partagé par François Gauthier, conseiller municipal d'opposition et architecte. L'homme estime que les arguments de la municipalité sont des «prétextes». «Nous aurions

pu entrer en partenariat avec VNF depuis 20 ans. On peut étudier des projets en zone inondable à condition qu'ils tiennent la route. Il faut se protéger contre les risques et respecter la loi», assure le conseiller municipal d'opposition. Ce dernier a de nombreux projets dans les cartons. Parmi eux, un restaurant guinguette qui serait démontable durant l'hiver. «C'est réalisable, ce type de constructions éphémères se fait déjà sur les côtes», commente-t-il. L'idée d'un ponton fait également son chemin.

Pour François Gauthier, «le passage des berges d'Airbus est un bon prétexte pour ne rien faire».

Charles Vérité ne l'entend pas de cette oreille. «Une année, une passerelle mobile avait été installée. A la première inondation, elle a été emportée. Les barges qui portent les pièces d'Airbus ne pourront plus passer si on installe un ponton», maintient l'édile. À quelques mois des élections municipales, le sujet pourrait bien (re)venir sur le devant de la scène.

WILFRIED PINSON

(1) Voies navigables de France est un établissement d'État chargé de gérer, d'exploiter, de moderniser et de développer le réseau de voies navigables.

## FOCUS Le nettoyage des bords de Garonne

### Pourquoi les berges ne sont pas entretenues ?

Le maire de Langon, Charles Vérité ne manque de faire remarquer l'état des berges de la Garonne. L'herbe est haute et le développement de la flore, anarchique. C'est en effet à VNF d'entretenir cet espace. Jacques Rentière, le responsable pour l'Aquitaine, explique: «Nous avons un niveau minimum d'entretien. Nos objectifs s'inscrivent dans la navigation commerciale, le but n'est pas d'entretenir pour avoir de beaux paysages mais bien de permettre aux bateaux de naviguer. A priori, il n'y a pas de problèmes. Les berges d'Airbus peuvent circuler.»